

Lignes directrices de la Demande de bourse de développement durable

La Table ronde manitobaine sur le développement durable a créé une bourse annuelle pour aider les étudiants de niveau postsecondaire qui poursuivent des études et entreprennent des recherches épousant l'esprit et les principes du développement durable.

Le développement durable signifie que nous devons changer la façon dont nous faisons des affaires, dont nous vivons et ce que nous enseignons à nos enfants, ainsi que le fonctionnement du gouvernement. Le développement durable exige que nous collaborions pour une croissance économique et sociale en harmonie avec notre environnement.

La Bourse est remise à des étudiants de tout domaine d'études enseigné dans un établissement postsecondaire agréé du Manitoba.

La Table ronde manitobaine sur le développement durable est un organisme consultatif du gouvernement provincial qui fournit des conseils et un soutien aux décideurs afin de les aider à prendre des décisions éclairées pour la province quant aux ressources, à l'utilisation du sol, à l'environnement et au développement social et économique. La Table ronde manitobaine fait partie intégrante de la Stratégie de développement durable de la province.

La Bourse

Cette bourse est octroyée sous forme de deux sommes uniques non renouvelables de la manière suivante : une bourse d'études supérieures de 6 000 \$ et une bourse d'études collégiales et de premier cycle de 1 500 \$. Ces sommes permettent de payer les frais de scolarité, les coûts de livres et les autres dépenses liées à l'éducation.

Les récipiendaires de la Bourse de développement durable recevront également le titre de Boursier de l'année de l'Institut international du développement durable (IIDD). Le boursier aura des privilèges spéciaux à l'Institut dont l'accès spécial au Centre d'information de l'IIDD et sera invité à présenter ses conclusions aux membres de la Table ronde manitobaine du développement durable.

Admissibilité

Les étudiants des cycles supérieurs doivent :

1. être acceptés dans un programme d'études supérieures enseigné dans un établissement postsecondaire agréé du Manitoba et prévoir s'inscrire à nouveau l'année suivante;
2. avoir obtenu une moyenne pondérée cumulative d'au moins 3,5 ou l'équivalent dans les 60 dernières heures-crédits, ce qui comprend les heures-crédits des diplômes de premier cycle;
3. être citoyens canadiens ou résidents permanents (immigrants admis);
4. répondre aux critères de résidence du Programme d'aide aux étudiants du Manitoba¹;
5. maintenir une charge de cours d'au moins 60 % ou un statut d'étudiant à temps plein pendant toute l'année universitaire dans le cadre d'un programme approuvé.

Les étudiants poursuivant des études collégiales et de premier cycle doivent :

1. avoir terminé au moins 30 heures-crédits ou une année d'études équivalente dans un établissement postsecondaire approuvé du Manitoba et prévoir s'inscrire à nouveau l'année suivante;
2. avoir obtenu une moyenne pondérée cumulative d'au moins 3,5 ou l'équivalent;
3. être citoyens canadiens ou résidents permanents (immigrants admis);
4. répondre aux critères de résidence du Programme d'aide aux étudiants du Manitoba¹;
5. maintenir une charge de cours d'au moins 60 % ou un statut d'étudiant à temps plein pendant toute l'année scolaire ou universitaire dans le cadre d'un programme approuvé.

Ne sont pas admissibles à la Bourse les employés de la Province du Manitoba, leurs conjoints, leurs conjoints de fait ni leurs personnes à charge.

La bourse d'études vise à aider financièrement les étudiants de n'importe quel domaine d'études et de recherche qui peuvent clairement appliquer les principes et les lignes directrices du développement durable aux

¹ Les étudiants doivent avoir vécu dans la province du Manitoba pendant au moins 12 mois avant le début de leur programme scolaire.

défis actuels de la société manitobaine. Elle est attribuée aux étudiants qui :

- démontreront de façon évidente l'intégration des principes et des lignes directrices du développement durable à leurs domaines d'études et de recherche;
- démontreront l'utilité d'un développement économique et social respectueux de l'environnement dans leurs domaines d'études et de recherche;
- feront ressortir l'importance d'une gestion environnementale durable dans leurs domaines d'études et de recherche;
- démontreront l'importance d'intégrer les préoccupations relatives à l'environnement, à l'économie et au bien-être dans leurs domaines d'études et de recherche;
- démontreront la valeur éducative et sociale du développement durable dans leurs domaines d'études et de recherche.

Exigences pour les étudiants d'études supérieures

Ils doivent remplir le formulaire de demande et fournir une déclaration écrite (de 1 500 mots au maximum) comprenant les éléments suivants :

- une description de la manière dont la recherche proposée incorpore et démontre les principes et les lignes directrices de développement durable;
- un résumé du plan de recherche comprenant le titre, le contexte, les objectifs et les méthodes.

Exigences pour les étudiants faisant des études de premier cycle

Ils doivent remplir le formulaire de demande et répondre par écrit (en 750 mots au maximum) aux questions suivantes :

- De quelle manière avez-vous pris part au développement durable au moyen d'activités parascolaires, de bénévolat et d'expérience de vie et de travail?
- Quels sont vos objectifs de carrière et comment vous aideront-ils à prendre part au développement durable?
- Quels sont les liens entre vos études et les principes et les lignes directrices du développement durable?

Principes de développement durable

- **Intégration des décisions économiques et environnementales** : Les décisions économiques doivent suffisamment tenir compte des conséquences

sur l'environnement, la santé et la société. Les initiatives dans les domaines de l'environnement et de la santé doivent suffisamment tenir compte des conséquences sur l'économie, la santé et la société.

- **Bonne gestion** : L'économie, l'environnement, la santé et le bien-être social devraient être gérés pour le bénéfice des générations présentes et à venir. Les Manitobains et Manitobaines sont les dépositaires de l'économie, de l'environnement, de la santé et du bien-être social pour le bénéfice des générations présentes et à venir. Les décisions prises aujourd'hui doivent tenir compte des conséquences à venir.
- **Responsabilité partagée et compréhension** : Les Manitobains et Manitobaines doivent s'engager à assumer leur responsabilité quant à la viabilité de l'économie, de l'environnement, de la santé et du bien-être social, et à répondre de leurs décisions et actions dans un esprit de partenariat et de collaboration sincère. Les Manitobains et Manitobaines partagent un environnement économique, physique et social commun. Les Manitobains et Manitobaines devraient comprendre et respecter les différentes opinions, valeurs, traditions et aspirations économiques et sociales. Les Manitobains et Manitobaines devraient tenir compte des aspirations, des besoins et des opinions des diverses régions et des différents groupes ethniques du Manitoba, notamment ceux des Autochtones, afin de faciliter une gestion équitable des ressources communes de la province.
- **Prévention** : Les Manitobains et Manitobaines devraient anticiper, et empêcher ou limiter, les effets néfastes considérables des décisions et des actions prises sur l'économie, l'environnement, la santé humaine ou le bien-être social, en tenant tout particulièrement compte des décisions dont les conséquences ne sont pas parfaitement claires mais qui, en se fondant sur des motifs raisonnables et bien informés, semblent créer des menaces potentiellement graves pour l'économie, l'environnement, la santé et le bien-être social.
- **Conservation et amélioration** : Les Manitobains et Manitobaines devraient maintenir les processus écologiques, la biodiversité et le milieu vital de l'environnement, exploiter les ressources renouvelables en visant un rendement équilibré, exploiter à bon escient les ressources renouvelables ou non renouvelables, et améliorer à long terme la capacité de production, la qualité et la capacité des écosystèmes.
- **Récupération et remise en état** : Les Manitobains et Manitobaines devraient s'engager à réparer les dommages causés à l'environnement, ou à résoudre

les problèmes de dégradation environnementale, et à prendre en compte les besoins en matière de remise en état et de récupération avant de prendre de nouvelles décisions ou d'accomplir de nouvelles actions.

- **Responsabilité mondiale :** Les Manitobains et Manitobaines devraient penser globalement quand ils agissent localement, et reconnaître ainsi qu'il existe une interdépendance entre les provinces et les nations dans les domaines économique, écologique et social. Ils devraient également travailler en collaboration, au Canada et sur la scène internationale, afin d'intégrer les facteurs économiques, environnementaux, sociaux et de santé à la prise de décision tout en élaborant des solutions complètes et équitables aux problèmes.

Lignes directrices pour le développement durable

- **Utilisation efficace des ressources :** Il faut encourager et faciliter l'élaboration et l'application de systèmes pour l'établissement approprié du prix des ressources, la régulation de la demande et l'affectation des ressources, tout en encourageant une utilisation à bon escient de ces dernières et en utilisant la méthode du coût complet pour mieux informer les décideurs.
- **Participation du public :** Il faut établir des tribunes qui encouragent et facilitent la consultation et une participation importante des Manitobains et Manitobaines au processus de décision, s'efforcer de fournir une procédure d'approbation, de notification préalable et de réparation appropriée et opportune pour les personnes lésées par les décisions et les mesures prises, et tenter de parvenir à un consensus de la population quant aux décisions qui la concernent.
- **Accès à l'information :** Il faut encourager et faciliter l'amélioration et l'épuration de l'information sur l'économie, l'environnement, la santé et le bien-être social, et favoriser les possibilités d'accès égal et rapide à cette information pour toute la population manitobaine.
- **Planification et prise de décision intégrées :** Il faut encourager et faciliter des processus de planification et de prise de décisions qui sont efficaces, opportuns, responsables et intersectoriels, et qui intègrent une perspective transgénérationnelle des conséquences et des besoins futurs.
- **Réduction et substitution des déchets :** Il faut encourager et promouvoir le développement et l'utilisation de produits de substitution en

remplacement des ressources limitées lorsque de tels produits de substitution sont à la fois économiquement et environnementalement viables, et diminuer, réutiliser, recycler et récupérer les produits de la société.

- **Recherche et innovation :** Il faut encourager et aider la recherche, le développement, la mise en pratique et le partage des connaissances et des technologies qui contribuent à l'amélioration de notre économie, de notre environnement, de notre santé et de notre bien-être social.

Évaluation et avis

Un comité d'évaluation examinera toutes les demandes et présentera ses recommandations à la Table ronde manitobaine sur le développement durable, qui est présidée par le ministre de la Conservation.

Un chèque destiné à payer les frais de scolarité, les livres et les autres dépenses liées à l'éducation sera libellé à l'ordre de l'établissement d'enseignement pour l'année d'étude suivante.

Les demandeurs seront avertis par écrit de la décision prise. La Province du Manitoba se réserve le droit de publier le nom des personnes qui recevront la Bourse, ainsi que les photos prises durant la remise des bourses. Toutes les décisions sont définitives.

Pour présenter une demande

Il faut remplir le formulaire de demande et le renvoyer par la poste, en personne ou par télécopieur à l'adresse suivante, d'ici 16 h, le premier vendredi de mai.

Bourse pour le développement durable
Table ronde manitobaine sur le développement durable
Conservation Manitoba
123, rue Main, bureau 160
Winnipeg (Manitoba) R3C 1A5
Télécopieur : 204 948-2357
Téléphone : 204 945-1671
Courriel : mrtsd@gov.mb.ca

Ce formulaire de demande est également affiché en ligne à www.gov.mb.ca/conservation/susresmb/scholarship
